

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2201

commission principale : développement économique

objet : **Filière sciences de la vie - Projet de centre associé des Nations-Unies-Cifal de Lyon - Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

Depuis cinq ans, la communauté urbaine de Lyon s'est donnée pour objectif prioritaire d'accompagner le développement du secteur de la santé et des biotechnologies jugé stratégique dans le cadre du développement économique de l'agglomération.

Dans ce cadre, la communauté urbaine de Lyon participe à la mise en place du projet Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes dont la mission est de positionner l'agglomération comme un pôle d'excellence de référence internationale dans la lutte contre le cancer. Les objectifs du Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes visent à optimiser le transfert de technologies et la formation, favoriser l'innovation et catalyser l'activité économique dans le but d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie du patient.

En 2002, l'Unitar, agence des Nations Unies, représenté par son directeur général monsieur Marcel Boisard, sous-secrétaire général des Nations Unies, a pris l'initiative d'un programme de coopération décentralisée qui a fait de Lyon un centre associé des Nations Unies pour la santé publique et le développement durable.

Ce projet de centre-collaborateur Cifal (Centre international de formation des acteurs locaux) de Lyon s'inscrit dans ce projet d'envergure européenne et internationale mais aussi dans le cadre des actions mises en place par la Communauté urbaine dans le domaine de la santé publique et du développement durable.

Le projet Cifal de Lyon est également inscrit dans le contrat d'agglomération 2000-2006, volet territorial du contrat de plan Etat-Région.

Les objectifs et les enjeux du projet

Le programme de coopération décentralisée de l'Unitar souhaite faciliter le développement de relations entre les collectivités et les agences des Nations Unies. Ce programme de coopération décentralisée développe un réseau de centres de formation destinés aux acteurs locaux à travers la mise en place de centres régionaux Cifal : Lyon (santé publique-développement durable), Curitiba (pour l'Amérique latine), Kuala Lumpur (pour l'Asie), Ouagadougou (pour l'Afrique francophone), Divonne les Bains (pour les relations ONU-villes) et depuis peu, Atlanta (pour l'Amérique du Nord), Durban (pour l'Afrique anglophone), Shangaï (sur la société de l'information), Plock (pour l'Europe centrale et orientale), Barcelone (sur la sécurité) et Bilbao (sur la société de l'information).

Ces dispositifs associent des institutions internationales et des partenaires privés dans des partenariats publics-privés.

Pour ce qui est du Cifal de Lyon, le programme de formations proposées est conçu pour et avec les collectivités territoriales afin de renforcer leurs capacités à garantir un développement durable dans le domaine de la santé publique.

Les enjeux de ce programme sont multiples :

- en terme de santé publique, par la création d'un observatoire des pratiques des collectivités territoriales et la mise en place de séminaires internationaux de formation pour les élus locaux, les cadres territoriaux et leurs partenaires,
- en terme de développement économique et de stratégie, par le renforcement de l'axe santé publique de l'agglomération lyonnaise,
- en terme de rayonnement international, le Cifal de Lyon offrira une opportunité supplémentaire de positionner l'agglomération lyonnaise au plus haut niveau en matière de lutte contre le sida et contre le cancer.

Le programme d'activités sera précisé et défini dans le cadre d'une convention bisannuelle en s'appuyant sur la présentation d'un budget prévisionnel. Les thèmes de travail seront renouvelés tous les deux ans avec l'organisation de séminaires annuels et d'une rencontre internationale biennale.

Le calendrier

Ce projet a suivi le déroulement suivant et vise de prochaines actions :

- 2000 : naissance du concept de programme de coopération décentralisée au sein de l'Unitar ;
- 2002 : organisation de quatre pré-sommets régionaux sur la santé publique et sur la lutte contre les grandes pandémies en préparation du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) :
 - . Durban (Afrique du Sud) pour l'Afrique,
 - . Curitiba (Brésil) pour l'Amérique du Sud et les Caraïbes,
 - . Shanghai (Chine) pour l'Asie et le Pacifique,
 - . Lyon (France) pour l'Europe : 15-16 juillet 2002, 300 participants ;
- 24 août-4 septembre 2002 : tenue du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) à Johannesburg pour asseoir la crédibilité du Cifal dans l'articulation des problématiques locales ;
- 23-30 octobre 2003 : organisation, à Lyon, du premier séminaire Unitar-ONU sida sur la compétence des villes face à la lutte contre le VIH-Sida ;
- 29 mars 2004 adhésion de la Communauté urbaine à l'association Cifal Lyon ;
- 2004-2005 :
 - . organisation de sessions de formation (dont une sur le cancer à Lyon),
 - . renforcement de collaborations avec les autres centres Cifal,
 - . renforcement des partenariats publics-privés et structuration du dispositif.

Le budget

Les institutions publiques et les collectivités, le collège des partenaires ainsi que le ministère des affaires étrangères et le ministère de la santé sont sollicités afin de réunir l'enveloppe budgétaire nécessaire. Dans le cadre de l'actuel contrat de plan Etat-Région 2000-2006 (volet contrat d'agglomération), la région Rhône-Alpes et la communauté urbaine de Lyon se sont engagées à soutenir ce projet par un fonds de concours à hauteur de 150 000 € chacune.

Une convention définit l'ensemble des conditions de réalisation de cette action ainsi que les modalités de versement de ce fonds de concours ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2004-1805 en date du 29 mars 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec le centre Cifal de Lyon pour les actions à entreprendre au titre des exercices 2004 et 2005.

2° - Approuve le versement d'un fonds de concours de 150 000 € au Cifal de Lyon.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,